

D.I.C.R.I.M.

***Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs***

Commune de Perrigny sur Armançon

Arrondissement d'Avallon



Edition 2013

Le mot du Maire

La commune de Perrigny sur Armançon est située à 75 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Armançon dont la crue de référence remonte à 1910.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANCON

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :

1^{er} octobre 2013

LEGENDE

RISQUE INONDATION

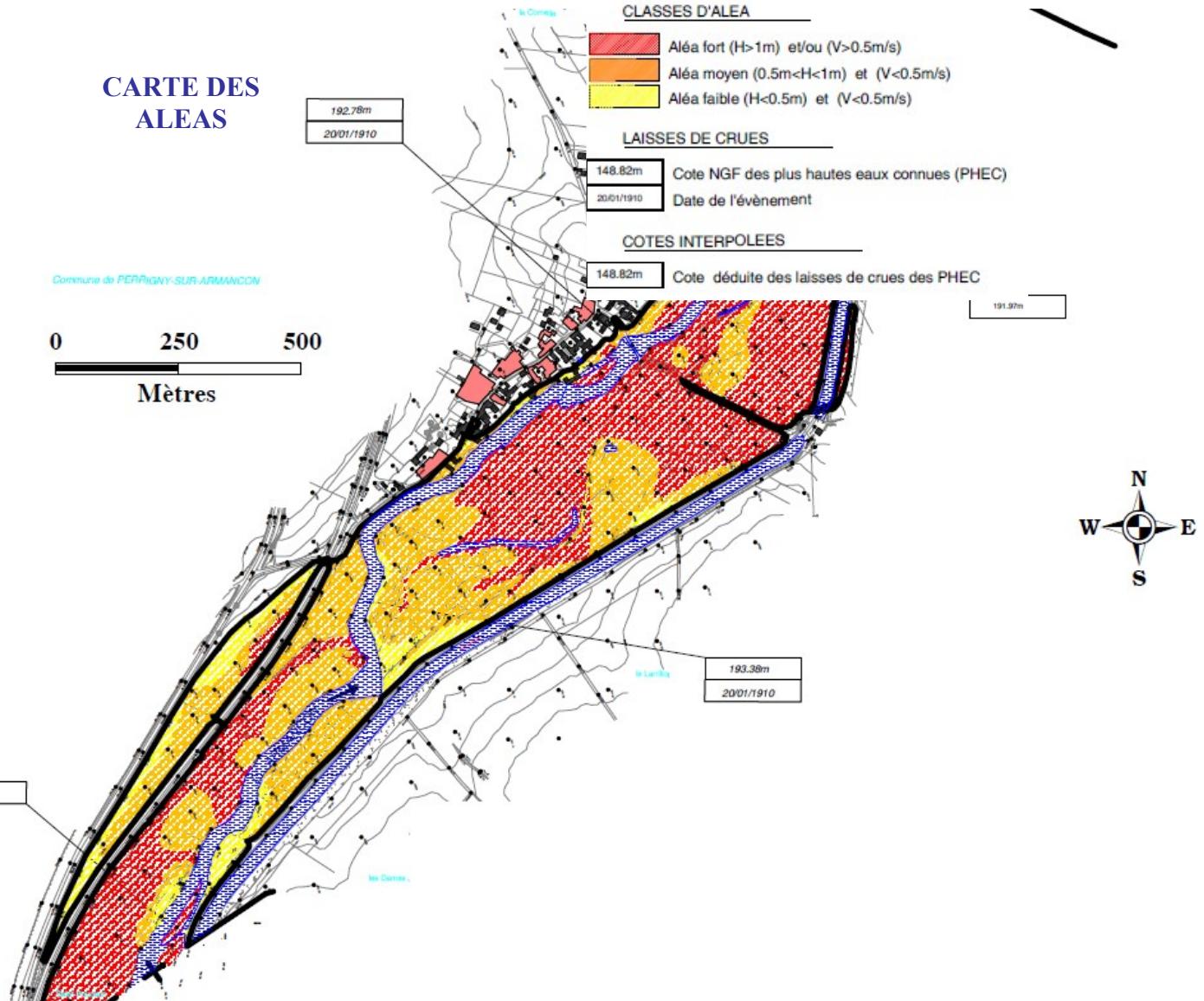
— Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)

— Limite communale

■ Cours d'eau, Canal, Plan d'eau

Plan de prévention (PPR) du risque inondation de l'ARMANCON du 17/12/2008

CARTE DES ALEAS



ACTION DU MAIRE

- Installer une permanence à la Mairie
- Déviations routes – ponts coupés : *route de l'Écluse, Grande rue à hauteur de la Place de la République, de la Route d'Aisy sous le Pont SNCF.*
- Zones touchées : *route de l'Écluse, Place de la Mairie, Place de la République, rue du Moulin, Ruelle du Pressoir, ruelle du Four*
- Personnes à prévenir en cas de crue décennale d'un niveau 1998-2001-2013 (voir annuaire de crise) :
 - *riverains habitants :*
 - ✓ *Mme Monique GILLOT – Place de la République : 03 86 55 77 67*
 - ✓ *M. Roland GILLOT – 4 grande rue : 03 86 55 77 28*
 - ✓ *Mme Ida COQUILLE – 1 ruelle du Pressoir : 03 86 55 73 04*
 - ✓ *M. Mme Gilles ALEXANDRE – 20 grande rue : 03 86 64 21 21*
 - ✓ *Mme Bénédicte HAVET 1 rue du moulin : 03 86 55 72 47*
 - ✓ *M. Thierry FOSSOT – Mme Béatrice MAQUAIRE – rue du moulin : 03 86 75 59 81*
 - ✓ *M. Mme BEILLAUD Patrick – 24 grande rue : 03 86 55 94 11*
 - ✓ *M. Mme Robert de Laguiche – 30 grande rue : 03 86 55 73 28*
 - ✓ *M. Mme Stéphane SEYMORTIER – 4 route de l'écluse : 03 86 55 27 44*
 - *Riverains éleveurs de bétail :*
 - i. *M. Sylvain GILLOT : 03 86 75 40 18*
 - ii. *M. Georges GOUOT : 03 80 92 34 87*
 - iii. *M. André KRIKKE : 03 80 92 41 25*
- Personnes à prévenir en cas de crue centennale d'un niveau 1910 :
 - *les mêmes que précédemment PLUS:*
 - ✓ *Mme Jacqueline CHAPILLON – 3 place de la Mairie : 03 86 55 75 27*
 - ✓ *Mme Pierrette GODARD – 2 place de la Mairie : 03 86 55 94 18*
 - ✓ *M. Mme Henri PHILIPPOT – 1 place de la Mairie : 03 86 55 93 56*
 - ✓ *Mme Dominique BELAIRE – 55 grande rue : 03 86 55 20 02*
 - ✓ *Mme Gilbert PHILIPPOT – 1 route de l'écluse : 01 46 66 11 67*

ALERTE

- Par téléphone ou visite

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION EN SECTEUR INONDE

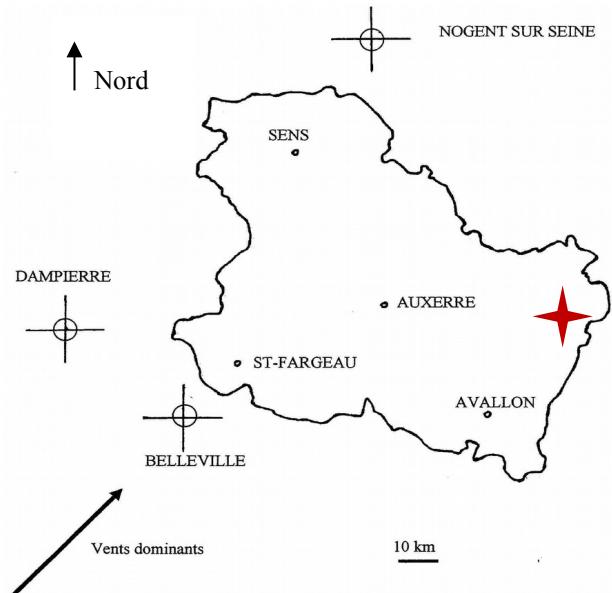
- Surélever les meubles, amarrer les cuves, se prémunir de torches électriques, préparer les pompes à eau et les groupes électrogènes.
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Écouter la radio

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION HORS SECTEUR INONDE

- Préparer les pompes à eau et les mettre à disposition de la Mairie

- Préparer les groupes électrogènes et les mettre à disposition de la Mairie

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour : 1 ^{er} octobre 2013
RISQUE NUCLEAIRE	Page n° 5



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

Perrigny
sur
Armançon

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- confinement des personnes fragiles (liste confidentielle)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON

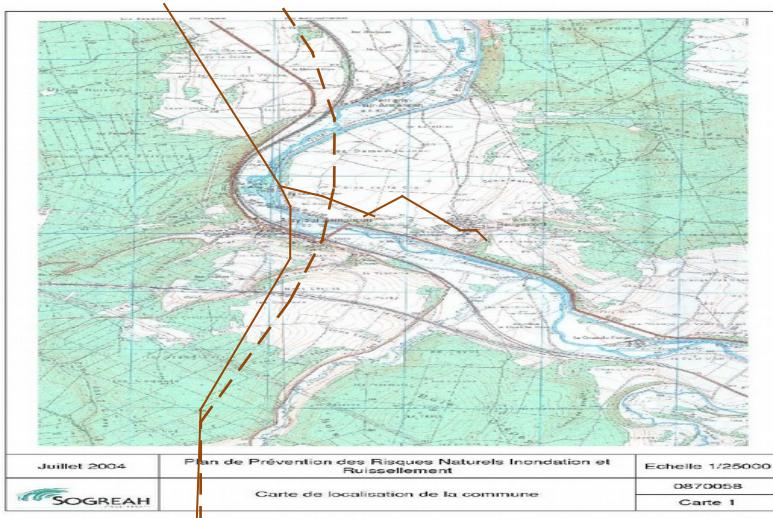
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :

1^{er} octobre 2013

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES

Page n° 6



— — Chemin de fer
— Solid line Routes RD 905 et 96

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Zone touchée : potentiellement tout le village

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Porte à porte

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANCON

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :

1^{er} octobre 2013

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Page n° 7

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : M. DUTERTRE Jean-Pierre 06 22 49 56 35*
- Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour :

1^{er} octobre 2013

RISQUE CANICULE

Page n° 8

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence en Mairie*

En cas de canicule :

- *Transmission par le Maire de l'alerte reçue auprès des personnes âgées et fragiles (voir liste personnes fragiles) : appels téléphoniques, porte à porte, affichages*
- *Distribution d'eau si besoin, préparation des endroits frais : église, salle communale*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour : 1 ^{er} octobre 2013 0
AUTRES RISQUES CLIMATIQUES	Pages n° 9

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence en Mairie*
- *Gendarmerie : 17 (Ancy le Franc 03 86 75 13 17 – Tonnerre 03 86 55 17 17)*
- *Conseil Général de l'Yonne (Auxerre 06 86 53 19 19 – Tonnerre 03 86 55 38 45)*

En cas de fortes précipitations ; d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organiser un circuit d'inspection plusieurs fois par jours*
- *Mettre en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparer un hébergement pour les sinistrés : salle communale*
- *(voir liste personnes fragiles) : appels téléphoniques, porte à porte, affichages*
- *Distribution d'eau si besoin, préparation des endroits frais : église, salle communale*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*

ALERTE

- *Le Maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la Préfecture GALA*
- *Transmettre l'alerte par appels téléphoniques, visites et affichages*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter, voire éviter les déplacements
- Ne pas s'engager sur une voie ou zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter, voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter, voire éviter les déplacements
- Retirer les risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et en toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter, voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser les équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de PERRIGNYS RU ARMANÇON

D.I.C.R.I.M.

EN CAS D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS		
auxerre auxerre		103.5Mhz
France Info		105.5Mhz
SITES INTERNET		
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES		
AIRIE DE PERRIGNY SUR ARMANÇON		03 86 55 70 16
POMPIERS CODIS		18 ou 112
SAMU		15
GENDARMERIE		17
PREFECTURE		03.86.72.79.89
METEO France		08.92.68.02.89
DDSV		03.86.94.22.50
DDASS		03.86.51.80.00
Centre Antipoison		03.83.32.36.36